



Numéro de Révision: 003.0

Date de sortie: 04/24/2024

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article: Type de produit/utilisation: Restriction d'utilisation: Raison sociale: Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	LePage® Instant Poly Filla® Crack Filler Charge Non identifié	Numéro IDH: 394026 Région: Canada Votre contact: Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887(appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com
--	--	--

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

ATTENTION: LIQUIDE ET VAPEURS INFLAMMABLES.
 PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	3
IRRITATION DES YEUX	2A

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas jeter dans l'eau. Utiliser une installation anti-déflagrante. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.
Intervention:	En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.
Stockage:	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Élimination:	Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Numéro IDH: 394026

Nom du produit: LePage® Instant Poly Filla® Crack Filler

3 % du mélange est constitué de composants dont la toxicité est inconnue.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Calcaire	1317-65-3	40 - 50
2-Propanol	67-63-0	10 - 20
Kaolin	1332-58-7	5 - 10
talç (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	14807-96-6	1 - 5
Quartz (SiO ₂)	14808-60-7	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation:	Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Contact avec la peau:	Laver à l'eau savonneuse. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Ingestion:	Ne pas faire vomir. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Symptômes:	Voir la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Aucun connu
Produit ou gaz issus de la combustion:	Dioxyde de carbone. Oxyde de carbone. Fumée.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Enlever toute source d'ignition. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Balayer la matière renversée et la placer dans un contenant hermétique pour l'élimination. Éviter de créer de la poussière. Diluer les résidus avec beaucoup d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Éviter de respirer les vapeurs ou les buées de ce produit. Éviter la production d'électrostatique pendant la manutention. Utiliser les procédures appropriées de mise à la terre lors de la manutention près de matières inflammables ou explosives.

Stockage:

Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Protéger du gel.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Calcaire	10 mg/m3 TWA particules inhalables 3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA poussière totales	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
2-Propanol	200 ppm TWA 400 ppm STEL	400 ppm (980 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Kaolin	2 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales	Rien	Rien
talc (Mg3H2(SiO3)4)	2 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	0.1 mg/m3 TWA Respirable. 20 MPPCF TWA 2.4 MPPCF TWA Respirable.	Rien	50 ppm
Quartz (SiO2)	0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	0.05 mg/m3 TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m3 OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m3 PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable.	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

La ventilation générale d'une pièce est généralement adéquate.

Protection respiratoire:

Généralement pas requis Pendant le ponçage ou l'abrasage du film séché, porter un appareil de protection respiratoire antipoussière/antibrouillard approuvé par NIOSH, comme protection contre la poussière qui peut être générée par ce produit, par la peinture sous-jacente ou l'abrasif.

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

Protection de la peau:

Aucune requise en usage normal. Porter des gants imperméables s'il y a contactprolongé. Porter un vêtement de protection approprié.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Lumière havane
Odeur:	Caractéristique
Seuil de détection d'odeur:	< 400 ppm
Valeur pH:	7.0
Pression de vapeur:	33 mm/hg (20 °C (68°F))
Point / zone d'ébullition:	83 °C (181.4 °F)
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Gravité spécial:	1.6
Densité de vapeur:	2.1 (Air = 1)
Point d'éclair:	23.5 °C (74.3 °F) Flash Point, Pinsky-Martens
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	2 %
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	12 %
Température d'auto-inflammation:	460 °C (860°F)
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	1.4 (Acétate de butyle = 1)
Solubilité dans l'eau:	Miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Teneur VOC:	< 1 %
Viscosité:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Une charge électrostatique peut s'accumuler pendant la manutention. Un équipement de mise à la terre est recommandé.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone.
Produits incompatibles:	Chaleur. Des oxydants forts.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Voir "Manipulation et Conservation" (Section 7) et "Incompatibilité" (Section 10).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	L'abrasion de la matière durcie, par ponçage ou meulage par exemple, peut dégager des particules respirables de quartz de silice, un risque de cancer par inhalation. L'utilisation normale du produit ne cause pas un tel dégagement.
Contact avec la peau:	Le contact prolongé et/ou répétitif de la peau avec ce produit peut causer une irritation/dermatite.
Contact avec les yeux:	Peut causer une irritation modérée des yeux.
Ingestion:	L'ingestion peut provoquer une douleur à l'estomac et des vomissements.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Calcaire	Rien	Poussières nuisibles
2-Propanol	Oral LD50 (Rat) = 5,045 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 3,600 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 6,410 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4.7 g/kg Oral LD50 (Souris) = 4.5 g/kg Oral LD50 (Lapin) = 8.0 g/kg Oral LD50 (Lapin) = 5.03 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = 12,800 mg/kg	Allergène, Système nerveux central, Irritant
Kaolin	Oral LD50 (Rat) = > 5,000 mg/kg Dermal LD50 (Rat) = > 5,000 mg/kg	Poussières nuisibles
talc (Mg3H2(SiO3)4)	Rien	Irritant, Poumon, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
Quartz (SiO2)	Rien	Système immunitaire, Poumon, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Calcaire	Non	Non	Non
2-Propanol	Non	Non	Non
Kaolin	Non	Non	Non
talc (Mg3H2(SiO3)4)	Non	Non	Non
Quartz (SiO2)	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Oui

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isopropanol)
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1993
Groupe d'emballage: III

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Flammable liquid, n.o.s. (Isopropanol)
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1993
Groupe d'emballage: III

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Isopropanol)
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1993
Groupe d'emballage: III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exemptés d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 2, 8, 16

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 04/24/2024

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.